



*SPF Santé publique, Sécurité de la  
Chaîne alimentaire et Environnement*

Direction générale de l'Organisation des Etablissements de Soins  
CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Eurostation bloc II  
Place Victor Horta, 40 bte 10  
1060 Bruxelles

*Vos lettres du* 21/01/2013  
*Vos références*  
*Notre référence* CNEH/C/03-2013  
*Annexe(s)*  
*Date* 08/03/2013

A l'attention de Madame Onkelinx,  
Ministre des Affaires sociales et de la  
Santé publique  
Rue Ducale 59/61  
1000 Bruxelles

**Concerne : Demande d'avis relative au diplôme de base et formation  
complémentaire des médecins travaillant en soins palliatifs dans les  
hôpitaux**

Madame la Ministre,

La demande d'avis du 21 janvier 2013 relative à la formation des médecins travaillant dans une équipe mobile en soins palliatifs ou unité palliative ainsi qu'à la possibilité pour un médecin généraliste de faire partie d'une équipe mobile en soins palliatifs ou unité palliative a été discutée lors de la séance plénière « Programmation et agrément » du 14 février 2013.

Le Conseil national des établissements hospitaliers répond positivement à la proposition de la Cellule d'évaluation fédérale en soins palliatifs de permettre à un médecin généraliste de faire partie d'une équipe mobile en soins palliatifs.

En ce qui concerne la proposition relative à la formation, (contenu, durée) des médecins travaillant dans lesdites équipes mobiles ou unités palliatives, le Conseil national des établissements hospitaliers vous propose de consulter le Conseil supérieur de la Santé, compétent en la matière.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma meilleure considération.

M. Peter Degadt

Président du CNEH